

CONSEIL MUNICIPAL D'AVANÇON
Compte rendu de la séance du 14 janvier 2022

Président : Mr Laurent NICOLAS

Présents : Mme Josiane BOISSERENQ, Mrs Joël EYRAUD, Stéphane JACOB, Joël VALLON, Christophe GUILLON, Laurent CERESA.

Absents excusés : Mrs Julien ASTRION, Florent CHARPIN.

Procurations : Mme Nicole QUEYREL donne pouvoir à Mr Joël VALLON et Mme Florence CHEVALIER à Mr Joël EYRAUD.

Mme Josiane BOISSERENQ est élue secrétaire de séance 9/9.

La séance est ouverte à 20h15.

Le compte-rendu de la séance du 17 décembre 2021 a été approuvé par les membres du Conseil Municipal (voté 9/9).

1. Choix de l'entreprise pour la création d'un chemin à CHAUSSENOIRE :

Trois entreprises ont été sollicitées :

- PEYRON T.P
- ROUX Philippe
- SOUBRA Patrick

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'attribuer le chantier à l'entreprise PEYRON T.P pour un montant de 14 892 .00 € TTC. *Voté 9/9.*

2. Ouverture de crédit :

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L162-1 du code des collectivités territoriales :

Article 11212-1 modifié par la loi N°2012 1510 du 29 décembre 2012 art 37 (VD).

Montant des dépenses d'investissement de la commune inscrites au budget primitif 2021.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 92 900.00 € soit 25% du budget de la commune :

Art 20 : 3 085.00 €

Art 21 : 13 400.00 €

Art 23 : 75 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'ouverture des crédits à hauteur de 92 900.00 € sur le budget de la commune 2022. *Voté 9/9.*

3. Autorisation d'occupation du domaine Public :

Mr le Maire a adressé un courrier à Mr Jimmy MAGGIULLI le 20 août 2021, lui accordant l'autorisation d'installer son commerce ambulancier de type camion à pizza sur le parking communal en bordure de la route D942 et lui offrant l'emplacement jusqu'au 31.12.21.

A ce jour, il est proposé à Mr Jimmy MAGGIULI un loyer de 30.00 € par mois avec un bail d'un an par tacite reconduction pour l'exercice de son activité commerciale. *Voté 9/9.*

La séance est levée à 21H40.

Le Maire
Laurent NICOLAS

